

FORMATION BSR AM

CATÉGORIE AM

250 €

Permis AM qui permet de conduire un cyclomoteur ou un quadrycle léger à moteur dès 14 ans.

Toute personne née après le 1er janvier 1988 et étant titulaire de l'ASSR 1, délivrée au collège peut suivre la formation BSR AM.

8 heures de formation :

2 heures de plateau,
3 heures de circulation,
3 heures de théorie.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE (hors forfait)

casque homologué
blouson adapté
gants
jean
chaussures montantes.

DOCUMENTS À APPORTER POUR VOTRE INSCRIPTION :

Carte d'identité,
Justificatif de domicile (facture EDF, etc.),
ASSR 1 ou 2,
Photocopie pièce d'identité 1 parent,
Attestation d'hébergement,
Autorisation parentale (si mineur).

